

AR PREFECTURE

016-211601687-20150710-201507050-DE  
Reçu le 20/07/2015

## EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 15  
Présents : 12  
Votants : 13

L'an deux mil quatorze  
Le 10 juillet à 18 heures 30  
Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Eric, Maire.  
Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 juin 2015  
**PRESENTS :** MMES BOULAI – GAILHOUSTET –  
MOUNIER – PÉNIGAUD  
MM. SAVIN – BARRAL – BOIREAU – BOISSIER  
DESCOMBES – BOIVENT – CABROLIÉ – FAURE – SUTRE  
**EXCUSES :** MME COUTEAU – MM DESCLIDES –  
ESTIENNE  
**POUVOIRS :**  
M. DESCLIDES a donné pouvoir à M BOISSIER DESCOMBES

M CABROLIÉ a été nommé secrétaire.

**2015-07-05 D**

**Objet : Durée amortissement suppression points lumineux église**

Monsieur le Maire rappelle que pour des raisons de sécurité, la commune a fait retirer 2 points lumineux aux pieds de l'église via le SDEG 16.

Monsieur le Maire expose qu'il convient d'amortir la valeur « inventaire » de cet investissement soit 127,52 € à partir de 2016.

Monsieur le Maire précise que la durée d'amortissement peut être fixée de 1 à 5 ans par la collectivité et que les autres points d'éclairage ont été précédemment amortis sur 5 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne mandat à Monsieur le Maire pour mettre en place un amortissement sur 5 ans soit 25,50 € par an à compter de 2016.

Fait à Jauldes, le 15 juillet 2015

**Le Maire**  
**Eric SAVIN**

